

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE**

**Séance du 27 janvier 2026  
Délibération n°1-1**

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, DEVAUTOUR Florian, et FINI Sandro  
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude, FERRANDI François et WEIHSS Pascal

Mr FERRANDI François donne procuration à Jean CASTEX

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2026/2027**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de se positionner concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2026/2027.

Le Ministre de l'Éducation Nationale a prévu des dispositions d'aménagement des rythmes scolaires dont l'objectif est de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire fonctionne actuellement sur 4,5 jours /semaine. Il informe également les conseillers que les parents d'élèves ont réalisé un sondage. Il ressort que 53.5% des parents qui ont répondu au sondage, sont favorables au maintien à 4,5 jours.

Un conseil d'école extraordinaire s'est déroulé le 15 décembre 2025. Concernant l'équipe enseignante, la majorité des enseignants est favorable à 4 jours / semaine. Les représentants des parents d'élèves et la municipalité sont favorables à 4.5 jours /semaine.

Monsieur le Maire propose de maintenir l'organisation scolaire sur 4,5 j sur la base du projet horaire suivant : lundi/mardi/jeudi/vendredi 9h-12h / 13h45-16h et mercredi 9h-12h

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Maintenir la semaine à 4,5 jours pour la rentrée 2026/2027
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Contre 0 Pour 10

Date de convocation : 23 janvier 2026  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

